



12 MAI 2011

Pessac, le 10 MAI 2011

Alain ROUSSET

Député de la Gironde
Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Madame Evelyne FAUGEROLLE

Secrétaire départementale

SE-UNSA de la Gironde

33 bis rue de Carros

33074 BORDEAUX Cedex

Réf. : ANMR1105007

Madame,

J'ai bien pris note de votre courrier en date du 25 mars sur la situation de l'aide administrative à la direction d'école.

A plusieurs reprises j'étais intervenu auprès du Gouvernement par le biais de questions écrites (Question n°45445 du 31/03/2009, et question n°59388 du 29/09/2009) pour dénoncer les difficultés engendrées par la suppression de ces EVS.

C'est pourquoi, je suis une nouvelle fois intervenu auprès du Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, afin de lui réitérer l'importance de ces personnes et de leurs missions pour le bon fonctionnement de nos établissements et l'avenir des jeunes générations. Je vous en fais parvenir ci-après le texte :

« Monsieur Alain Roussset attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes suscitées par les nombreuses suppressions de postes d'emploi de vie scolaire (EVS). »

La loi de finances pour 2011 a en effet remis en cause le renouvellement de ces postes, mis en place en 2006, et occupés par des personnels travaillant sous contrats aidés. Pour autant, à travers les nombreux témoignages d'associations de parents d'élèves et de directeurs d'établissements, leur importance et leur rôle ne peuvent être remis en cause. Ils sont aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement des établissements, faisant souvent preuve d'une motivation et d'une polyvalence dépassant largement les seules tâches administratives.

Ils permettent également d'assister les directeurs d'école et les équipes enseignantes face à la multiplication et à la complexification des missions qui leur sont confiées.

Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment le gouvernement entend remédier à cette situation préjudiciable au bon fonctionnement de nos établissements et à l'avenir des enfants. »

Soyez assurée que je ne manquerai pas de vous faire part de la réponse qui me parviendra.

Espérant que le Gouvernement puisse procéder à une nouvelle lecture, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations les plus sincères.


Alain ROUSSET